

**DEPARTEMENT ECONOMIE ET
GESTION**

GUIDE DES ETUDES

**LICENCE de
ECONOMIQUES & GESTION
1^{ère} année**

2017-2018

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

220 Avenue de l'université, BP 5526
59379 dunkerque cedex
☎ 03 28 23 68 86 – Fax : 03 28 23 70 19

Sommaire

Informations pratiques.....	3
Modalité de Contrôle des connaissances	5
Déroulement des épreuves.....	16
Calendrier universitaire 2017/2018.....	18
Présentation de l'équipe enseignante.....	19
Identité, objectifs et structures des enseignements.....	20
Plan de cours du semestre 3.....	21
Plan de cours du semestre 4.....	35

- Informations Pratiques

La sécurité sociale – Les mutuelles

SMENO

Pôle universitaire de la Citadelle

220 av de l'université

59140 Dunkerque

03 28 23 70 00

http://www.univ-littoral.fr/vie_etudiante/mutuelles_aides.htm

Logement

Résidence Pierre & Marie Curie

1 ter avenue Maurice Berteaux

59430 Saint Pol sur Mer

03 28 66 28 26

Service logement en ville : antenne du CROUS : 03 28 23 70 76

Les estudiantines (résidences privées)

50 rue des arbres

59140 Dunkerque

03 28 23 70 76

Restaurant universitaire

Place des nations

59140 Dunkerque

03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire

Avenue de l'université

59140 Dunkerque

Ouverture de 8h à 19h15 du lundi au vendredi

Le samedi de 9h à 12h45

Les bourses et aides aux étudiants

Renseignements au service scolarité :

03 28 23 73 15

Le sport

Service des Sports - 189B, avenue Maurice Schumann BP 5526 - 59379 DUNKERQUE Cedex

Téléphone : +33 (0)3 28 23 76 67

Télécopie : +33 (0)3 28 23 76 52

staps@univ-littoral.fr

A Dunkerque : aikido, escrime*, futsal, golf*, kite surf, raid et step.

A Calais : aikido, boxe française, combat, fitness, futsal, golf*, raid.

A Boulogne : aikido, aquagym, danse africaine, raid, step et enlever athlétisme, canoë, escalade, plongée, rugby.

A St Omer : Badminton, fitness, football, handball, musculation, raid, volleyball.

* Activités entraînant des frais de participation

La santé

Une équipe : médecin, infirmières, secrétaire, psychologue, assistantes sociales

Médecin : Visites médicales – certificats médicaux gratuits.

Rendez-vous auprès du secrétariat : 03 28 23 71 61 - smpps@univ-littoral.fr

Infirmières :

- Etre à l'écoute des étudiants
- Répondre aux soins d'urgence
- Promouvoir la santé – Nutrisport sur les 4 sites – Don du sang – Don d'organes – Prévention alcool...
- Une visite avec l'infirmière est proposée par convocation individuelle à tout étudiant de deuxième année au cours de l'année universitaire afin de faire le point sur votre santé.

Horaires de permanence de la médecine préventive :

http://www.univ-littoral.fr/vie_etudiante/docs/permanences_medecine.pdf

Ingrid VANDEZANDE, Infirmière

Delphine LEMAIRE, Assistante Sociale

Accueil Handicap

Ce service s'adresse aux étudiants atteints d'une pathologie ou d'un handicap qui nécessite des aménagements de la vie universitaire (1/3 temps, tuteur, matériel...).

Ex : Maladies chroniques, maladies nécessitant des hospitalisations, handicap moteur et/ou sensoriel, dyslexie...

Prendre contact au plus vite auprès du secrétariat ou du [Bureau de la vie étudiante](#) au 03 28 23 74 41 ou 03 28 23 73 46 ou vie.etudiante@univ-littoral.fr

Formation secourisme – PSC1

Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année en fonction du nombre d'inscriptions.

Délivrance du diplôme "Protection et Secours Civiques niveau 1".

Dunkerque : 06 67 92 88 85

Boulogne-sur-Mer : 03 21 31 40 70 Monsieur Evrard à la Croix Rouge

Calais : 06 30 77 49 70 Madame Bogeart Association Marquise Secourisme

Consultations psychologiques gratuites - Dunkerque

Service d'écoute psychologique pour étudiants sur rendez-vous le lundi après-midi au local de l'infirmerie du Centre Universitaire de la Citadelle.

Téléphone : +33 (0)3 28 23 70 11 ou +33 (0)3 28 23 70 00

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES **ANNEE UNIVERSITAIRE 2017/2018**

Adoption par la CFVU 31/01/2017

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 242-1, L. 335-6, L. 611-2, L. 612-2 à L. 612-3, L. 613-1, L. 613-3 à L. 613-5, L. 613-7, L. 614-3, L. 711-1, R. 335-12 à R. 335-35 et D. 123-12 à D. 123-14 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence mis à jour;
- l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnel et master
- le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
- l'arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

Stages :

- code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-9
- code du travail
- code de la Sécurité sociale
- loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
- décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages
- la CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;
- **l'adoption par la CFVU du 31/01/2017 ;**

Chapitre I : Dispositions générales

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date. Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de licence, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les étudiants, pour être inscrits dans les formations universitaires conduisant au diplôme de licence, doivent justifier :
— soit du baccalauréat ;
— soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
— soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale ;
— soit, pour l'accès aux différents niveaux, de l'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 (Validation des Etudes et VAP) du code de l'éducation.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.

Cependant, un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de L1, s'inscrira de nouveau en L1, et est autorisé à s'inscrire également en L2.

De même, un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de L2, s'inscrira de nouveau en L2, et est autorisé à s'inscrire également en L3.

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises**

et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de licence selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Les unités d'enseignement sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

1. D'une part, **la compensation est organisée sur le semestre, sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients ; d'autre part, elle est organisée entre deux semestres au sein d'une même année de licence en application de l'article L. 613-1 du code de l'éducation.**

2. Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre

établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

- Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

Une session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats.

Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, l'intervalle entre ces deux sessions est au moins de deux mois et un dispositif pédagogique de soutien est mis en place.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.
Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- BONUS :

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2)/2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La L1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

OBTENTION DU DIPLÔME FINAL DE LICENCE

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

La L1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L3 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG,
- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de licence sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme d'études universitaires générales (DEUG), dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 120 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus de licence. Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants. Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- Si il était déjà absent en session 1 :

↳ Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

↳ Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- Régime Spécial d'Etudes : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus**.

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août.
- Pour des stages dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il est la suite des travaux du groupe de travail LANSAD qui s'est tenu en 2013 et de la présentation du Livre Vert LANSAD adopté à l'unanimité en CEVU le 26 mars 2013.

Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 0321994187

Le Département Langues & Langues Appliquées a la responsabilité des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle des Connaissances en LANSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)

- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

L1 examen terminal = CE + PE (1h30) et contrôle continu = CO + PO + CRL

L2 examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL

L3 S5 tout en contrôle continu

L3 S6 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants handicapés, les artistes et les sportifs de haut niveau

doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les matières et épreuves proposées en contrôle continu uniquement puissent être évaluées dans le cadre d'un rattrapage pendant un des TD.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (L1S2-L2S4-L3S6) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

L1 Examen terminal = CE + PE (1h30) (L'étudiant garde ses notes de CC = CO, PO, CRL)

L2 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S5 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S6 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)

CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 6 de L3 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3-S6 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls L3 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls L3 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Tableaux de conversion de la réussite totale ou partielle au CLES

Licence 3 – Semestre 6

Obtention d'une certification de niveau B2 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B1 : 16/20

Voici le tableau de correspondance des notes (CLES) pour le niveau LICENCE uniquement.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2
4 compétences validées	16/20	20/20
3 compétences validées	11/20	15/20
2 compétences validées	8/20	12/20
1 compétence validée	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Licence (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de L3-S6. Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu. La moyenne de ces 5 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

- Déroulement des épreuves

- 1-** Les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.
- 2-** Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.
- 3-** Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire etc...).
- 4-** Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.
- 5-** Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage. Attention : un étudiant par table.
- 6-** Les cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les téléphones portables doivent être éteints et déposés sur le bureau des surveillants.
- 7-** Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice). Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.
- 8-** L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve seront inscrites sur le tableau.
- 9-** Toute communication entre étudiants est strictement interdite.
- 10-** Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.
- 11-** Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.
- 12-** Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.
- 13-** En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels, tout en laissant les moyens de finir l'épreuve à l'étudiant, permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès verbal.
Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée par les autorités compétentes (Président de

l'Université ou ses délégués : nominativement désignés).

Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral.

En cas de fraude, les sanctions encourues sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- l'exclusion définitive de l'établissement
- **l'exclusion de tout établissement**

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017/2018

SEMESTRE 1

DEBUT DES CM	Lundi 11 septembre 2017
DEBUT DES T.D.	A partir du 18 septembre 2017
INTERRUPTION PEDAGOGIQUE	Du lundi 30 octobre au samedi 4 novembre 2017 inclus
SEMAINE DE RATTRAPAGE	Du lundi 11 au vendredi 15 décembre 2017
EXAMENS SEMESTRE 1	Du lundi 18 au vendredi 22 décembre 2017
VACANCES DE NOËL	Du samedi 23 décembre 2017 après les cours au lundi 8 janvier 2018 au matin

JURY SEMESTRE 1

Vendredi 9 février 2018 à 10h00
CPP : Vendredi 9 février 2018 à 11h30

SEMESTRE 2

REPRISE DES CM	Lundi 8 janvier 2018
DEBUT DES TD	Lundi 15 janvier 2018
VACANCES D'HIVER	Du lundi 26 février au samedi 3 mars inclus 2018
VACANCES DE PRINTEMPS	Du lundi 23 avril au samedi 4 mai 2018 inclus
EXAMENS SEMESTRE 2	Du lundi 7 mai au mardi 15 mai 2018

JURY SESSION 1

Vendredi 1^{er} juin 2018 à 13h00
CPP : Vendredi 1^{er} juin 2018 à 14h30

SEMAINE PEDAGOGIQUE : du lundi 4 juin au vendredi 8 juin 2018

EXAMEN SESSION 2 :	Du lundi 11 juin au samedi 23 juin 2018
JURY SESSION 2 :	Vendredi 29 juin 2018

LA STRUCTURE ENSEIGNANTE ET ADMINISTRATIVE



COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE ET ADMINISTRATIVE

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT

Daniel DE WOLF, Professeur des Universités

DIRECTEUR DE LA LICENCE

Rodrigue MENDEZ, Maître de conférences en Economie

RESPONSABLE D'ANNEE

Abdelkader CHEHIH, Professeur Certifié

PRESIDENT DE JURY

Constantin NAPOLEON, Maître de conférences en Economie

RESPONSABLE DU SECRETARIAT

Martine LAVOGIER

Bureau : 1412 tél : 03 28 23 68 86

Horaires : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h.

ENSEIGNANTS

Jérôme BOISSONADE, Maître de conférences en Gestion

Hervé BRAUD, Prag

Abdelkader CHEHIH, Professeur Certifié en Economie et Gestion

Thomas DALLERY, Maître de conférences en Economie

Michel DEBERGH, certifié hors classe

Valérie DUMORTIER, PRCE

José Lieven, Vacataire

Grégory MARTEEL, PRCE

Constantin NAPOLEON, Maître de conférences en Economie

Nathalie RIVENET, Professeur Certifié Economie et Gestion

Ahmed SALAM, Maître de conférences en Mathématique

Jean-Louis THAMAIN, Maître de conférences en Gestion

Delphine VARLET, Professeur Certifié Economie et Gestion

Louinord VOLTAIRE, Maître de conférence en mathématiques

Forrest Walton, prag contractuel

LICENCE ECONOMIE - GESTION (LEG) : IDENTITE, OBJECTIFS ET STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

La première année de la « Licence Economie-Gestion » (LEG) s'inscrit dans un cursus de formation soignée « de répondre aux besoins des jeunes bacheliers en tenant compte de la diversité de leur formation dans le secondaire ».

IDENTITE DE LEG

La licence « LEG » s'inscrit dans une logique de formation pluridisciplinaire où sont notamment mobilisés les savoirs économique, sociologique, juridique, politique ainsi que les langues. Le souci de comprendre le monde complexe dans lequel évolue l'Homme ne peut faire l'économie d'un enseignement approprié.

OBJECTIFS

La licence « LEG » se présente comme une formation :

- « professionnalisante » tournée vers l'administration publique et privée,
- aidant à passer les concours d'enseignement secondaire,
- Et assurant les fondamentaux de la connaissance permettant des études approfondies au niveau du Master et des cursus de formations des grandes écoles commerciales.

STRUCTURE GLOBALE DES ENSEIGNEMENTS

PREMIER SEMESTRE					
UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COE F.	EC TS
U.E.1 U.E. FONDAMENTALES	-Introduction à l'Analyse Economique -Introduction à la Gestion des Entreprises -Histoire des Faits Economiques	30 30 30	13.5 15	5 5 4	5 5 4
U.E. 2 U.E. OUTILS METHODOLOGIQUES	-Mathématiques -Informatique 1 -Anglais 1	24	12 18 25	5 3 3	5 3 3
U.E. 3 U.E. OUVERTURE PROFESSIONNELLE	-Introduction au droit -Méthodes de recherche documentaire	24	12 6	4 1	4 1
SECOND SEMESTRE					
UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)				
U.E. 4 U.E. FONDAMENTALES	-Comptabilité nationale et Macroéconomie 1 -Microéconomie 1 -Introduction à la sociologie	30 30 24	15 15	5 5 4	5 5 4
U.E. 5 U.E. OUTILS METHODOLOGIQUES	-Statistiques 1 -Informatique 2 -Anglais 2	24	12 18 25	4 3 3	4 3 3
U.E. 6 U.E. OUVERTURE PROFESSIONNELLE	-Comptabilité Générale 1 -Approche des différents univers professionnels(PPP1)	24 20	15	4 2	4 2
BONUS	LV2, Sport				

STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 1

PREMIER SEMESTRE					
UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF	ECTS
U.E.1 U.E. FONDAIMENTALES	-Introduction à l'Analyse Economique	30	13.5	5	5
	-Introduction à la Gestion des Entreprises	30	15	5	5
	-Histoire des Faits Economiques	30		4	4
U.E. 2 U.E. OUTILS METHODOLOGIQUES	-Mathématiques	24	12	5	5
	-Informatique 1		18	3	3
	-Anglais 1		25	3	3
U.E. 3 U.E. OUVERTURE PROFESSIONNELLE	-Introduction au droit	24	12	4	4
	-Méthodes de recherche documentaire		6	1	1

**INTRODUCTION A L'ANALYSE ECONOMIQUE
(30 H CM, 13.5 H T.D.)
U.E. FONDAMENTALES**

ENSEIGNANT : M. NAPOLEON Constantin, Maître de Conférences et M. LIEVEN José

OBJECTIFS DU COURS :

La première partie du cours vise à faire assimiler aux étudiants les principes économiques fondamentaux indispensables à l'analyse économique. La construction du cours présente de manière systématique ces principes en les illustrant par des études de cas dans une variété de contextes familiers. La deuxième partie vise à sensibiliser les étudiants sur les enjeux, les effets et les limites de la politique économique dans une économie mondialisée.

Partie I : Les grands principes de l'économie

Chapitre 1- Introduction

1. Qu'est-ce que l'économie ?
2. L'économie est-elle une science ?
3. Les grands courants de la pensée économique depuis le XVI^e siècle

Chapitre 2- Consommation et épargne

1. La consommation et l'épargne des ménages
2. L'analyse macroéconomique de la consommation

Chapitre 3 - L'investissement

1. Introduction
2. Les déterminants de l'investissement
3. Les conséquences de l'investissement

Chapitre 4 - Marché du travail et chômage

1. Définitions et problématiques
2. Le modèle néoclassique du marché du travail
3. L'analyse macroéconomique, de Keynes à la courbe de Phillips
4. Les explications contemporaines du chômage.

Partie II : La politique économique : enjeux, effets et limites

Chapitre 1 Les effets des fluctuations sur les grands équilibres macroéconomiques

1. Un instrument d'analyse de la conjoncture : le carré magique
2. Les déséquilibres macroéconomiques rendent l'intervention de l'Etat nécessaire

Chapitre 2 Les politiques conjoncturelles budgétaires et monétaires

1. Qu'est-ce qu'une politique conjoncturelle ?

2. Les politiques budgétaires de relance
3. Les politiques monétaires de relance
4. Les politiques budgétaires et monétaires de rigueur

Chapitre 3 Les limites des politiques conjoncturelles dans une économie mondialisée

1. La politique de relance bute sur la contrainte extérieure
2. La politique de relance bute sur la contrainte budgétaire
3. La politique de relance bute sur la contrainte financière
4. Les limites des politiques d'austérité

BIBLIOGRAPHIE :

BLANCHARD Olivier et COHEN Daniel, *Macroéconomie*, Pearson Education, 2012

BOZIO Antoine et GRENET Julien, *Economie des politiques publiques*, La Découverte, collection Repères 2010

GENEREUX Jacques, *Introduction à l'économie*, Points, 2001

MANKIWI Grégory N. et TAYLOR Mark P., *Principes de l'économie*, de Boeck 2013

SAMUELSON P., NORDHAUS, W., *Economie*, Economica, Paris, 2000

SILEM, A., *Histoire de l'Analyse Economique*, Hachette, Paris, 1995

SLOMAN John et WRIDE Alison, *Principes de l'économie*, 7^e éd., Pearson Education, 2011

MODALITES D'EXAMEN : contrôle continu + Examen final

DUREE 3 heures

TYPE D'EPREUVE : Questions de cours ou dissertation

DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) : aucun

INTRODUCTION A LA GESTION DES ENTREPRISES (30h CM, 15h T.D.)

ENSEIGNANT : M. Abdelkader CHEHIH, Professeur Certifié en Economie et Gestion

OBJECTIFS DU COURS :

Ce cours a pour objectifs :

- De faire découvrir les notions clés nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'entreprise, organisation humaine et économique fondamentale de notre société.
- de maîtriser le vocabulaire et les concepts de base de la gestion d'entreprise.

PLAN DE COURS :

Introduction : Qu'est-ce que la gestion ?

Partie 1 : L'entreprise

Chap. 1 : Présentation générale

Chap. 2 : L'entreprise - une organisation structurée

Partie 2 : Analyse des principales fonctions

Chap. 1 : La fonction commerciale

Chap. 2 : La gestion de la production

Chap. 3 : La logistique – Les achats

Chap. 4 : La gestion des ressources humaines (la GRH)

Chap. 5 : La gestion comptable et financière

BIBLIOGRAPHIE :

- Calmé, Hamelin, Lafontaine, Ducroux, Gerbaud, *Introduction à la gestion*, Dunod, 2009.
- Pottier P, *Introduction à la gestion*, Foucher, 2001.

MODALITES D'EXAMEN : contrôle continu + Examen final

DUREE : 3 heures

TYPE D'EPREUVE : Questions de cours + cas

DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) : aucun

HISTOIRE DES FAITS ECONOMIQUES (30h CM)

ENSEIGNANT : M. Thomas DALLERY, Maître de Conférence en Economie

Objectifs du cours

L'objectif du cours est de donner aux étudiants les bases d'une culture générale en histoire économique. En particulier, il s'agit de montrer comment l'Histoire des sociétés façonne **et** est façonnée par les grandes évolutions économiques. Le cours est aussi à comprendre comme une introduction au cours d'histoire de la pensée économique ayant lieu au second semestre.

Plan du cours

- Introduction. Économie et histoire des faits : essais de définition
- Partie 1. Les économies préindustrielles : l'Économie au sein de l'histoire longue
 - Chapitre 1 : Essors et effondrements des civilisations antiques : entre guerres et progrès techniques
 - Chapitre 2 : L'économie médiévale : du féodalisme aux prémices de la modernité
 - Chapitre 3 : L'économie des royaumes européens : mercantilistes et physiocrates au conseil des Princes
- Partie 2. Les révolutions industrielles et l'avènement du capitalisme victorien
 - Chapitre 4 : Le Royaume-Uni, berceau de la révolution industrielle
 - Chapitre 5 : La diffusion de la révolution industrielle dans le monde
 - Chapitre 6 : Le travail au cœur de la révolution industrielle
- Partie 3. Mondialisations et financiarisations : le XX^{ème} siècle comme siècle de « grandes transformations »
 - Chapitre 7 : De la Belle Époque à la Première Guerre Mondiale : intensification nationale et extension internationale de la logique capitaliste
 - Chapitre 8 : D'une guerre à l'autre : le capitalisme financier, des Années Folles à la Grande Dépression
 - Chapitre 9 : L'économie depuis 1945 : entre État-Providence et nouveau capitalisme financiarisé

Bibliographie

BAIROCH, P. (1997), *Victoires et Déboires. Histoire Économique et Sociale du Monde du XVI^{ème} siècle à nos jours*, 3 volumes, Paris : Gallimard.

BAIROCH, P. (1994), *Mythes et Paradoxes de l'Histoire Économique*, Paris : La Découverte.

BRASSEUL, J. (2010), *Petite Histoire des Faits Économiques. Des origines aux subprimes*, Paris : Armand Colin.

BRAUDEL, F. (1985), *La Dynamique du Capitalisme*, Paris : Arthaud.

GALBRAITH, J.K. (2007), *Économie Hétérodoxe*, Paris : éditions du Seuil.

POLANYI, K. (1944, [1983]), *La Grande Transformation. Aux Origines Politiques et Économiques de notre Temps*, Paris : Gallimard.

Contrôle des connaissances

Examen terminal.

Durée

2h

Type d'épreuve

Épreuve écrite : questions de cours et question d'application

Document autorisé

Aucun document autorisé

UE D'OUTILS METHODOLOGIQUES

MATHEMATIQUES (24H CM – 12h T.D.)

ENSEIGNANT : M. SALAM Ahmed, Maître de Conférences en Mathématiques

OBJECTIFS

Le cours de Mathématiques 1 a pour principal objectif de compléter et approfondir les notions de base concernant les fonctions à une variable, et permettre ainsi la compréhension et l'utilisation des méthodes quantitatives en économie, gestion et finance.

PROGRAMME DU COURS

- trinômes du second degré
- dérivation
- fonctions économiques
- pourcentages et indices
- fonctions "logarithme" et "exponentielle"

BIBLIOGRAPHIE

- «Blume, L., Simon, C.P., 1998», Mathématiques pour économistes, De Boeck.
- «Esch, L., 2006, Mathématiques pour économistes et gestionnaires », De Boeck.
- «Roger, P., 2006, Mathématiques pour l'économie et la gestion », Pearson.

MODALITES D'EXAMEN : Contrôle continu + Examen terminal
note finale par session max (examen, (examen+cc)/2).

DUREE : 2 heures

TYPE D'EPREUVE : devoir écrit

DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) : calculatrice

INFORMATIQUE 1 (18 H T.D.)

ENSEIGNANTS : M .DEBERGH Michel

OBJECTIFS DU COURS :

Acquérir des compétences dans les 5 domaines suivants :

- Obtenir, gérer et traiter des données
- Communiquer et collaborer
- Créer des contenus et les adapter
- Protéger son environnement et ses données
- Construire et maintenir un environnement numérique

CONTENU DU COURS

- Traitement de texte

Utilisation des styles, insertion automatique de table des matières et des illustrations, insertion de champs automatiques dans le pied de page et l'entête, insertion de renvois, d'hyperliens, d'images etc...

- Tableur

Mise en forme de tableau

Fonctions simples (somme, moyenne, nbval, max, min)

Fonctions avancées (si simple, si imbriqué)

Mise en forme de graphique

Mise en forme d'une page

MODALITÉS D'EXAMEN :

Contrôle continu

ANGLAIS (25 H T.D.)

ENSEIGNANT : M. MARTEEL Gregory, M. FORREST Walton, ME DUMORTIER Valérie,

Cours	Travaux dirigés en langue anglaise
Plan du cours	<ul style="list-style-type: none"> - Entraînement à la compréhension orale et écrite par l'étude de documents authentiques et développement de l'autonomie de l'apprenant grâce à une réflexion régulière et approfondie sur la méthodologie à employer. - Entraînement à la production orale et écrite sur des sujets variés en relation avec les thèmes abordés lors de l'entraînement à la compréhension. Développement de l'autonomie de l'apprenant grâce à une réflexion régulière et approfondie sur la méthodologie à employer. - En complément des enseignements, au minimum 10 heures de travail autonome guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du niveau de l'apprenant dans chacune des quatre activités langagières travaillées : compréhension orale, production orale, compréhension écrite et production écrite.
Bibliographie	<p>La Grammaire Pratique De L'anglais Serge Berland-Delépine Editions OPHRYS ISBN 10 : 2-7080-0624-X ISBN 13 : 978-2-7080-0624-9</p> <p>Dictionnaire bilingue</p>
Contrôle des connaissances	<p>Chaque étudiant sera évalué au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et en examen terminal.</p> <p>Les 5 notes semestrielles correspondront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une note de compréhension orale - une note de compréhension écrite - une note de production écrite - une note d'oral (production en continu et/ou interaction) - une note CRL

UE D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE INTRODUCTION AU DROIT (24h CM – 12h T.D.)

ENSEIGNANT : Mr Jean Louis THAMAIN, Maître de conférences

OBJECTIFS DU COURS : Le cours vise à donner à l'étudiant une culture juridique tournée vers deux directions. D'une part, la hiérarchie des types de règles appliquées en France ; d'autre part, les personnes chargées de l'application de ces règles.

Introduction

0.1.Rappel du plan, guide des études

0.2.Chapitre introductif

0.2.1.Approche historique, politique et sociale du droit :

A. Approche historique du droit

B. Approche politique du droit :

C. Approche sociale du droit

0.2.2.Approche fonctionnelle du droit

A. Les fonctions de la règle de droit : organiser, imposer, modéliser

1. Organiser :

2. Imposer :

3. Modéliser :

B. Les caractères de la règle de droit :

1. La règle de droit est générale :

2. La règle de droit est obligatoire

0.2.3.Approche doctrinale du droit :

A. La distinction droit public – droit privé :

1. Le droit public :

2. Le droit privé :

3. Difficultés soulevées par cette distinction

B. La distinction droit objectif / droits subjectifs

0.3. Conclusion de cette introduction

1. Chapitre 1 : Les fondements du droit

1.1. Le droit naturel

1.2. Le positivisme

2. Chapitre 2 : Les sources institutionnelles du droit positif

2.1. Les sources supérieures à la loi

2.1.1.A. La Constitution.

2.1.2.B. Les traités internationaux.

2.2. La loi

2.2.1.A. La multiplicité des lois en droit français.

2.2.2. B. Les interventions gouvernementales dans le processus législatif

2.3. Les actes soumis à la loi

3. Chapitre 3 : Les contrôles des lois et des règlements : du respect de la hiérarchie des normes et de la gestion des conflits

3.1. Trois formes de contrôles

3.2. Les instances des contrôles, les acteurs

3.2.1. Le Conseil Constitutionnel

Composition

Compétences

Saisine : article 61 de la constitution

3.2.2. Le Conseil d'Etat

Composition

Compétences

Saisine

3.2.3. Le contrôle de conventionnalité exercé par les juridictions ordinaires

3.3.De la promulgation des normes juridiques

3.3.1.L'entrée en vigueur des lois

La promulgation

La publication

3.3.2.La disparition de la force obligatoire des lois

3.3.3.Les conflits de la loi dans le temps

1. Justification et portée du principe de non-rétroactivité

- Portée : la règle de non-rétroactivité doit être respectée par tous :

Exceptions au principe de non-rétroactivité

2. Les effets futurs des situations juridiques en cours de réalisation : le principe de l'application immédiate de la loi nouvelle.

a) Le principe d'application immédiate de la loi nouvelle

b) L'exception : la survie de la loi ancienne pour les contrats en cours

3.3.4.La loi dans l'espace

4.Chapitre 4 : Les sources complémentaires de la loi

4.1.Les principes généraux du droit

4.2.La coutume

4.2.1.A. La notion de coutume.

4.2.2.B. Les rapports entre loi et coutume

4.3.La jurisprudence.

4.3.1.A. Généralités :

4.3.2. La jurisprudence est-elle une source de droit ?

4.4.La doctrine.

5.Chapitre 5 : L'organisation de la justice en France

5.1.1.A. Les juridictions administratives F :

5.1.2.B. Les juridictions judiciaires :

5.1.3.C. Le Tribunal des conflits, juridiction chargée de régler les problèmes de compétence juridictionnelle.

5.2.De quelques principes fondamentaux de la justice F.

5.3.La preuve et les modes de preuve devant les juridictions judiciaires françaises

5.3.1.L'objet de la preuve

5.3.2.La charge de la preuve en droit civil :

5.3.3.B. Les modes de preuve.

1. Les modes de preuve parfaits.

a) L'acte authentique.

b) L'acte sous seings privés.

c) L'aveu

2. Les modes de preuve imparfaits.

a) Le témoignage

b) Présomptions du fait de l'homme

c) Le serment supplétoire

Bibliographie indicative (Cours de M. CARTON) :

- Elisabeth Zoller, Introduction générale au droit public, Dalloz.
- Daniel Mainguy, Introduction générale au droit, Litec.
- François Terré, Introduction générale au droit, Dalloz.
- B. Beignier et C. Bléry, *Cours d'introduction au droit*, Montchrestien.
- M. Benillouche, AL Chavrier, M. Delamare, *Leçons d'introduction au droit*, Ellipses.
- Rémy Cabrillac, Introduction générale au droit, Dalloz.
- Boris Starck, *Introduction au droit*, Litec.
- JP Gridel, Introduction au droit et au droit français, Dalloz.
- Jean Gaudemet, *Les naissances du droit*, Montchrestien.
- Ouvrage collectif, *Notions fondamentales de droit*, Ed. Foucher.
- Marie-Anne Frison-Roche, *Introduction générale au droit*, Dalloz.

Personnellement :

Beignier B., Bléry C., Thomat-Raynaud A.-L. (2014), *Introduction au droit*, Lextenso éditions LGDJ

Cabrillac R (2015), *Introduction générale au droit*, Dalloz

Cornu G. (2002), *Vocabulaire juridique*, Puf

Druffin-Bricca S., Henry L.C. (2014), *Introduction générale au droit*, Gualino mémentos LMD

Druffin-Bricca S., Henry L.C. (2012), *Introduction au droit - 21 exercices corrigés*, Gualino

Malinvaud P. (2013), *Introduction à l'étude du droit*, LexisNexis

Terré F. (2012), *Introduction générale au droit*, Dalloz

Sur le Web :

Université Juridique Francophone

<http://www.service-public.fr/>

La référence : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

L'organisation de la justice en vidéos : <http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/>

Jacques Attali (2014), « Peut on penser le monde en 2030 ? », *Ecole Polytechnique*, 18 février 2014 : https://www.canal-u.tv/video/ecole_polytechnique/conference_de_jacques_attali_a_l_ecole_polytechnique_peut_on_penser_le_monde_en_2030.14149

MODALITES D'EXAMEN

DUREE : 1h30

TYPE D'EPREUVE : examen terminal 1h30 – questions de cours

DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) : aucun

METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (6 h à la BULCO)

ENSEIGNANT : Personnels BULCO

OBJECTIFS DU COURS :

Le module de méthodologie documentaire, animé par le personnel de la Bibliothèque de l'Université Côte d'Opale (BULCO) vise à permettre aux étudiants de s'approprier dès la première année les outils de recherche documentaire que la BULCO met à leur disposition. La BULCO est à la fois un espace de services (salles de travail, aide à la recherche, ordinateurs...) mais aussi un ensemble de ressources documentaires variées (imprimés et électroniques) qui peuvent être utilisées sur place ou à distance.

L'acquisition de ces compétences documentaires est indispensable pour l'étudiant qui souhaite travailler en autonomie, compléter un cours, élaborer un dossier, rédiger un rapport, trouver rapidement le livre, l'article ou le site internet dont il a besoin.

PLAN DU COURS :

Le module se décompose en trois séances de deux heures :

- TD1 : initiation à la méthodologie documentaire : présentation de la BULCO, ses services, ses ressources, son portail documentaire

- TP2 et TP3 : utilisation des ressources électroniques : manipulation des bases de données généralistes et disciplinaires : apprendre à retrouver des articles de presse, des sites internet en relation avec un sujet de recherche. Initiation à l'écriture des références bibliographiques.

BIBLIOGRAPHIE : pas de bibliographie

MODALITE D'EXAMEN : *L'évaluation reposera sur des questionnaires distribués à l'issue du TD1 et pendant les séances de TP.*

TYPE D'EPREUVE: Ecrit

DOCUMENT AUTORISE : Oui (travail personnel)

STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 2

SECOND SEMESTRE					
UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF.	ECTS
U.E. 4	Comptabilité nationale et Macroéconomie 1 Introduction à la microéconomie Introduction à la sociologie	30	15	5	5
U.E. FONDAMENTALES		30	15	5	5
		24		4	4
U.E. 5	Statistiques 1 Informatique 2 Anglais 2	24	12	4	4
U.E. OUTILS METHODOLOGIQUES			18	3	3
			25	3	3
U.E. 6	Comptabilité générale 1 Approche des différents univers professionnels (PPP1)	24	15	4	4
U.E. OUVERTURE PROFESSIONNELLE METHODOLOGIE		20		2	2

U.E. FONDAMENTALES

COMPTABILITE NATIONALE ET INTRODUCTION A LA MACROECONOMIE (30h CM – 15h T.D.)

ENSEIGNANT : M. DALLERY Thomas

OBJECTIF DU COURS :

L'objectif du cours est de donner aux étudiants un savoir en comptabilité nationale et de poser les bases du raisonnement macroéconomique. En particulier, il s'agit de donner une représentation d'une économie nationale et de son fonctionnement. Le cours est aussi à comprendre comme une introduction aux principaux problèmes macroéconomiques et aux grandes théories macroéconomiques qui en traitent.

PLAN DU COURS :

- Introduction. Histoire de la comptabilité nationale et histoire de la macroéconomie.
- Partie 1. La comptabilité nationale : donner une représentation de l'économie
 - Chapitre 1 : Les secteurs institutionnels et leurs fonctions
 - Chapitre 2 : Les opérations économiques et leur comptabilisation
 - Chapitre 3 : La construction des agrégats et le bouclage d'un circuit économique
- Partie 2. La macroéconomie : donner à voir le fonctionnement d'une économie
 - Chapitre 4 : Les grands enjeux macroéconomiques : croissance, chômage, inflation,
 - Chapitre 5 : La théorie classique, une théorie de l'offre
 - Chapitre 6 : La théorie keynésienne, une théorie de la demande
 - Chapitre 7 : Le modèle IS-LM, une synthèse

BIBLIOGRAPHIE :

BAILLY, J.L. et al. (1999), *Macroéconomie*, Paris : Éditions Bréal.

KEYNES, J.M. (1936, [2005]), *La Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt, et de la Monnaie*, Paris : Éditions Payot.

PIRIOU, J.P. (2006), *La comptabilité nationale*, Paris : La Découverte, coll. Repères.

PLIHON, D. (2005), *Le nouveau capitalisme*, Paris : La Découverte, coll. Repères.

MODALITES D'EXAMEN : Examen terminal 50% et contrôle continu 50%.

DUREE : 2 h

TYPE D'EPREUVE : épreuve écrite : questions de cours, exercice, question d'application.

DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) : Aucun document autorisé

INTRODUCTION A LA MICRO-ECONOMIE

(30 H. CM, 15 H. T.D.)

ENSEIGNANT : Hervé BRAUD, PRAG

OBJECTIFS

Le cours « d'introduction à la microéconomie » a pour objectif de fournir aux étudiants de première année, d'un parcours de type économie-gestion, les bases de la microéconomie. Il montre en particulier comment les individus, les firmes et les décideurs politiques peuvent se servir de l'outil microéconomique pour analyser et résoudre les problèmes concrets. Par exemple, l'étudiant peut se baser sur la théorie microéconomique pour comprendre les décisions d'investissement, ou encore pour comprendre l'impact sur les consommateurs d'un pays les décisions de politique économique prises par l'Etat. Les décideurs peuvent se baser sur les outils microéconomiques pour prédire l'impact d'une taxe ou d'autres mesures de régulation, avant que celles-ci ne soient implémentées. Les firmes peuvent se servir des outils microéconomiques pour produire à moindre coût, maximiser leurs profits, décider de produire elles-mêmes une denrée ou plutôt de s'en procurer sur le marché, ou encore proposer des contrats incitatifs aux employés. Les juges et les législateurs peuvent partir de la microéconomie pour décider des lois antitrust ou de régulation de la concurrence.

PLAN DU COURS

Chapitre introductif

1.1 La microéconomie et le problème de l'allocation des ressources

1.1.1 L'arbitrage

1.1.2 Qui prend les décisions

1.1.3 Les prix déterminant les allocations

1.2 Les modèles

1.2.1 Hypothèses et simplifications

1.2.2 Tester les théories

1.2.3 Le positif et le normatif

1.3 L'utilisation des modèles microéconomiques

Chapitre 2 L'Offre, la Demande et l'équilibre du marché

2.1 La demande

2.1.1 La courbe de demande

2.1.2 La fonction de demande

2.1.3 Agréger les courbes de demande

2.2 L'offre

2.2.1 La courbe d'offre

2.2.2 La fonction d'offre

2.2.3 L'agrégation des courbes d'offre

2.2.4 Les effets sur la courbe d'offre d'une politique commerciale de l'Etat visant les importations

2.3 L'équilibre du marché

2.3.1 Détermination graphique et mathématique de l'équilibre

2.3.2 Les forces qui conduisent le marché vers l'équilibre

2.4 Chocs sur l'équilibre

2.4.1 Effets de déplacement de la courbe de demande

2.4.2 Effets de déplacement de la courbe d'offre

2.5 Les conséquences d'une intervention de l'Etat

2.5.1 Les politiques qui influencent l'offre

2.5.2 Les politiques qui créent un écart entre l'offre et la demande

2.6 L'utilité du modèle de l'offre et de la demande

Chapitre 3 Applications de la théorie de l'offre et de la demande : les élasticités

3.1 L'importance de la pente des courbes d'offre et de demande

3.2 La sensibilité de la quantité demandée au prix

3.2.1 Elasticité-prix de la demande

3.2.2 Autres élasticités de la demande

3.3 La sensibilité de la quantité offerte au prix

3.3.1 L'élasticité-prix de l'offre

3.3.2 Autres élasticités de l'offre

3.4 Les effets de la taxe

3.4.1 Taxe *Ad Valorem* versus taxe spécifique

3.4.2 Les effets de la taxe spécifique

Chapitre 4 Le consommateur et la théorie du choix

4.1 Préférences et utilité

4.1.1 Propriétés des préférences des consommateurs

4.1.2 Carte de préférence

4.2 L'utilité

4.2.1 La fonction d'utilité

4.2.2 Les préférences ordinales, préférences cardinales

4.2.3 L'utilité marginale

4.3 La contrainte du budget

4.4 L'optimum du consommateur

4.4.1 Détermination graphique de l'optimum

4.4.2 Dérivation de la courbe de demande

4.4.3 Effet revenu, Effet prix, effet de substitution

4.5 La courbe d'offre de travail

Chapitre 5 Les firmes et la production

5.1 Théorie de la firme

5.2 La production

5.3 La production à court-terme

5.3.1 Productivité marginale, productivité moyenne

5.3.2 Représentation graphique

5.3.3 La loi des rendements marginaux décroissants

5.4 La production à long-terme

5.4.1 Isoquants

5.4.2 Substitution de facteurs

5.5 Les rendements d'échelle

5.6 La productivité et le progrès technique

5.6.1 Productivité relative

5.6.2 Innovations

5.7 L'analyse des coûts

5.7.1 Les coûts à court-terme

5.7.2 Les coûts à long-terme

5.7.3 Baisser les coûts à long terme

Chapitre 6 Le surplus du consommateur, le surplus du producteur et leurs déterminants

7.1 Le surplus du consommateur

7.2 Le surplus du producteur

7.3 Les politiques économiques susceptibles de modifier les surplus

7.4 Comparaison des deux politiques, de déplacement des courbes d'offre ou de demande, et de création d'un gap entre l'offre et la demande : les importations

Chapitre 7 Le modèle compétitif, fondé sur la théorie de la concurrence pure et parfaite

6.1 L'équilibre du marché en concurrence pure et parfaite

6.2 La maximisation du profit

6.2.1 Le profit

6.2.2 Les deux étapes de la maximisation du profit

6.2 La concurrence court terme

6.2.1 La maximisation du profit à court-terme

6.2.2 La courbe d'offre de la firme à court-terme

6.2.3 La courbe d'offre du marché à court-terme

6.2.4 L'équilibre compétitif à court-terme

6.3 La concurrence à long terme

6.3.1 La maximisation du profit à long-terme

6.3.2 La courbe d'offre de la firme à long-terme

6.3.3 La courbe d'offre du marché à long-terme

6.3.4 L'équilibre compétitif à long-terme

Chapitre 8 Le monopole

8.1 La maximisation du profit en situation de monopole

8.1.1 Le revenu marginal et le prix

8.1.2 Le monopole

8.2 La courbe du revenu marginal

8.3 Le pouvoir du marché et la pente de la courbe de demande

8.3.1 L'indice de Lerner

8.3.2 L'effet d'un déplacement de la courbe de demande

8.4 Monopole et économie du bien-être

MODALITES D'EVALUATION

Contrôle continu + Examen final

Durée : 2 ou 3 heures

Type d'épreuve : Exercices ou/et questions de cours

Documents autorisés : aucun

BIBLIOGRAPHIE

PERLOFF, Jeffrey M., *Microeconomics*, Pearson, 2012

PICARD, Pierre, *Eléments de microéconomie*, Montchrestien, 2007

VARIAN, Hal R., *Introduction à la microéconomie*, de Boeck, 2006.

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE (24h CM)

ENSEIGNANT : M. BOISSONADE Jérôme, Maître de Conférences en Sociologie

OBJECTIFS DU COURS :

Ce CM-TD d'introduction à la sociologie cherche à montrer les dimensions sociales de phénomènes qui sont considérés généralement comme naturels, économiques, psychologiques, culturels ou politiques. Dans ce cours, on va se limiter aux rapports de domination, qui peuvent être économiques, par exemple entre un chef d'entreprise et un salarié, mais nous verrons qu'en fait l'ensemble des relations sociales est concerné. Ces séances seront aussi l'occasion de donner quelques principes, méthodes et matériaux théoriques qui nous permettront de travailler en TD pour expérimenter des notions vues en cours, mais surtout pour préparer ces cours en s'interrogeant sur ces notions, avant de les traiter dans la séance suivante. Après une séance de présentation des méthodes et des approches sociologiques classiques, les cours porteront alternativement sur le travail de Pierre Bourdieu et celui d'Erving Goffman. Les deux dernières séances essaieront de donner des pistes pour faire face à ces dominations exposées par les deux approches principales travaillées en cours et en TD.

PLAN DE COURS :

1. **Méthodes** et présentation synthétique de **trois courants fondateurs** de la sociologie (début): **Durkheim** (intégration/régulation)
2. **Étude de tableaux** de P. Bourdieu et de fragments de texte de E. Goffman
→ Réalisation par chaque étudiant du **texte anonyme N°1** évoquant une situation de stigmatisation et envoi à l'enseignant.
3. Méthodes et présentation synthétique de trois courants fondateurs de la sociologie : **Marx** (exploitation)
4. **Travail de groupe** comparant les textes N°1 (rendus anonymes). Choix des meilleurs textes et justification.
5. Méthodes et présentation synthétique de trois courants fondateurs de la sociologie (fin) : **Weber** (légitimité) et début **Goffman** (situation, rituels, acteurs, rôles, stigmates, norme, identité, cadres)
6. **Étude collective d'extraits de textes** du livre Stigmates et suite du cours Goffman
7. Suite et fin du cours Goffman. Début du cours **Bourdieu** (habitus, capital, champs, distinction, reproduction et doxa)
8. Etude collective d'**extraits de films** évoquant des situations de stigmate.
→ Réalisation par chaque étudiant du **texte anonyme N°2** évoquant une situation de violence symbolique et envoi à l'enseignant.
9. Suite du cours Bourdieu
10. **Travail de groupe** comparant les textes N°2 (rendus anonymes). Choix des meilleurs textes et justification.
11. Suite et fin du cours Bourdieu
12. Etude collective d'**extraits de films** évoquant des situations de violence symbolique.
13. De la sociologie critique à la sociologie de la critique 1 : nouvelles figures de la domination (**D. Martuccelli**)
14. **Étude collective d'extraits de textes** du livre de Bourdieu (mots-clés, schémas, présentation orale).
15. De la sociologie critique à la sociologie de la critique 2 : de la critique et de la justification (**L. Boltanski**)
16. **Jeu de rôles** dans une situation imposée (le tribunal).

BIBLIOGRAPHIE :

Bourdieu P. (1979), *La distinction ; critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit

MODALITES D'EXAMEN :

50% : Examen

50% : Contrôle continu (présence en TD, textes anonymes et dossier final)

Durée : 2h

TYPE D'EPREUVE : Examen sur table

DOCUMENT(S) AUTORISE(S) : NON

U.E. D'OUTILS METHODOLOGIQUES

**STATISTIQUES 1
(24H CM + 12h T.D.)**

ENSEIGNANT : Louinord VOLTAIRE

OBJECTIFS DU COURS :

Maîtriser les outils de la statistique descriptive

Savoir interpréter les informations statistiques présentées dans des tableaux et/ou graphiques

Savoir produire des résultats statistiques et les interpréter

PLAN DE COURS :

Chapitre introductif

Statistique versus Statistiques

Intérêts et limites des statistiques

Quelques exemples de statistiques

Chapitre 1. Les concepts de base de la statistique descriptive

1.1. Quelques notions fondamentales

1.2. Construction des tableaux

1.3. Représentation graphique des données

Chapitre 2. Les caractéristiques de position

2.1. Le mode et la classe modale

2.2. La médiane

2.3. La moyenne arithmétique

2.4. Distribution symétrique versus Distribution asymétrique

Chapitre 3. Les caractéristiques de dispersion

3.1. Etendue et écart

3.2. Intervalle et écart interquartiles

3.3. Boîte à moustaches

3.3. Ecart absolu moyen, variance et écart-type

Chapitre 4. Les caractéristiques de concentration
4.1. Médiale et écart médiale – médiane
4.2. Courbe de concentration (courbe de Lorenz)
4.3. Indice de Gini

Chapitre 5. Introduction aux indices

BIBLIOGRAPHIE :

Brigitte Tribout (2013) Statistique pour économistes et gestionnaires. 2^{ème} édition, Pearson, 715 pages

David R. Anderson, Dennis J. Sweeney et Thomas A. Williams (2013) Statistiques pour l'économie et la gestion. 4^{ème} Edition, De boeck, 845 pages

Bernard Py (2010) La statistique sans formule mathématique: Comprendre la logique et maîtriser les outils. Pearson, 2^{ème} Edition, 303 pages

Elisabeth Olivier (2008) L'essentiel de statistique descriptive. Gualino, 188 pages

Corinne Hahn et Sandrine Macé (2012) Méthodes statistiques appliquées au management. Pearson, 335 p

MODALITES D'EXAMEN :

2 contrôles continus – 1 en amphi (30 – 40 minutes) et 1 en salle de TD (1 heure) – comptant pour 30% de la note finale

1 examen final en salle, d'une durée de 2 heures, comptant pour 70% de la note finale

DOCUMENT(S) AUTORISE(S) : Aucun document n'est autorisé

INFORMATIQUE 2 (18 h TD)

ENSEIGNANT : M. DEBERGH, Professeur Certifié en Informatique

OBJECTIFS :

Acquérir des compétences dans les 5 domaines suivants :

- Obtenir, gérer et traiter des données
- Communiquer et collaborer
- Créer des contenus et les adapter
- Protéger son environnement et ses données
- Construire et maintenir son environnement numérique

MODALITÉS D'EXAMEN :

ANGLAIS (25h TD)

ENSEIGNANTS : M. MARTEEL Grégory – M.WALTON Forrest – ME DUMORTIER Valérie –

Cours	Travaux dirigés en langue anglaise
Plan du cours	<ul style="list-style-type: none"> - Entraînement à la compréhension orale et écrite par l'étude de documents authentiques et développement de l'autonomie de l'apprenant grâce à une réflexion régulière et approfondie sur la méthodologie à employer. - Entraînement à la production orale et écrite sur des sujets variés en relation avec les thèmes abordés lors de l'entraînement à la compréhension. Développement de l'autonomie de l'apprenant grâce à une réflexion régulière et approfondie sur la méthodologie à employer. - En complément des enseignements, au minimum 10 heures de travail autonome guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du niveau de l'apprenant dans chacune des quatre activités langagières travaillées : compréhension orale, production orale, compréhension écrite et production écrite.
Bibliographie	<p>La Grammaire Pratique De L'anglais Serge Berland-Delépine Editions OPHRYS ISBN 10 : 2-7080-0624-X ISBN 13 : 978-2-7080-0624-9</p> <p>Dictionnaire bilingue</p>
Contrôle des connaissances	<p>Chaque étudiant sera évalué au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et en examen terminal.</p> <p>Les 5 notes semestrielles correspondront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une note de compréhension orale - une note de compréhension écrite - une note de production écrite - une note d'oral (production en continu et/ou interaction)

	- une note CRL
--	----------------

UE D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE

COMPTABILITE GENERALE (24h CM – 15h T.D.)

ENSEIGNANTS : Mme RIVENET Nathalie, Mme Delphine VARLET

OBJECTIFS : Maîtriser les bases de la comptabilité générale

COMPÉTENCES :

- **Connaissances (savoir) :** appréhender les principales difficultés d'enregistrement
- **Aptitudes cognitives (savoir faire) :** Réaliser des travaux comptables
- **Attitudes (savoir être) :** faire preuve de méthode et de rigueur

CONTENU DU COURS :

Introduction : Le système comptable français

- Chap 1 : Les principes de l'enregistrement comptable
- Chap 2 : Les incidences de la TVA pour les entreprises
- Chap 3 : Etablissement de la facture
- Chap 4 : L'enregistrement des achats ventes
- Chap 5 : Les acquisitions d'éléments d'actif
- Chap 6 : Le financement de l'entreprise
-

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Cours magistraux
- Applications, exercices et études de cas

MODALITES D'ÉVALUATION

- Contrôle continu : Etude de cas
- Examen final : 3 heures
- Autorisés : plan comptable et calculatrice

BIBLIOGRAPHIE :

Manuel de comptabilité générale : Dunod Auteurs : Maséo, Philipps, Raulet Paru le 10/03/2010 12^{ième} édition

Manuel de comptabilité générale : Foucher Auteurs : Fridérich, Lanlois Paru 09/2010

Introduction à la comptabilité Manuel et applications Auteurs Disles Maéso Méau 2^{ième} édition chez Dunod

Introduction à la comptabilité Corrigés Auteurs Disles Maéso Méau 2^{ième} édition chez Dunod

Exercices corrigés de comptabilité générale Auteur : Grandguillot 2009/2010 chez Gualino

Fiches et exercices de comptabilité générale Auteur : Paul-Jacques Celimann chez Ellipes

APPROCHE DES DIFFERENTS UNIVERS PROFESSIONNELS, 20 H. CM, 2 ECTS

ENSEIGNANT: M^r Abdelkader CHEHIIH, Professeur certifié

OBJECTIFS DU COURS

Le projet personnel et professionnel (PPP) est une unité d'enseignement obligatoire offrant aux étudiants un environnement propice à l'élaboration d'un projet personnel à vocation professionnelle.

Le Projet professionnel et personnel permet aux étudiants de cerner leur motivation et d'affiner leur perception du métier envisagé. Il leur donne la possibilité d'effectuer un choix éclairé sur leur parcours et les diverses options envisageables. Il éveille leur sens critique et les responsabilise dans la conduite de leur cursus universitaire, puis de leur carrière. Il permet de travailler en équipe, communiquer les résultats d'un travail, d'une recherche et acquérir des connaissances autres que des savoirs disciplinaires.

ORGANISATION DU COURS

Le module PPP est structuré au travers de trois volets :

- 1. celui portant sur une préparation aux rencontres avec des professionnels ;**
- 2. celui relatif aux conférences réalisées par des professionnels qui axeront leurs interventions sur :**
 - les qualités et compétences nécessaires pour occuper un poste spécifique,**
 - la notion du parcours professionnel,**
 - les problèmes et difficultés rencontrés ;**
- 3. celui ayant trait à la présentation de l'entreprise, la collectivité et l'association, où seront, notamment, mises en relief :**
 - la composante et les intérêts socio-économiques,**
 - les valeurs entrepreneuriales du dirigeant,**
 - les valeurs intrapreneuriales des salariés et collaborateurs des dirigeants.**

MODALITE D'EXAMEN :

**Session 1 : Rédaction d'un rapport (5 pages) avec soutenance, 4/5 de la note,
QCM assuré par CEL, 1/5 de la note**

**Session 2 : Oral de synthèse, 4/5 de la note
QCM assuré par CEL, 1/5 de la note**

